

Annexe 3

Bilan régional des ACT Hébergement¹

2023 :

Bretagne

(Mis à jour le 4 octobre 2024)

% de femmes parmi les résidents	% de résidents célibataires	% de résidents avec comorbidités ²	% de résidents avec une toxicomanie ³
% de résidents âgés de plus de 45 ans	% de résidents sans revenus à l'entrée	% de résidents atteints par un déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	% de résidents dépendants à l'alcool ⁴
% de résidents avec hébergement durable à l'entrée	% de résidents sans protection sociale complémentaire à l'entrée	% de résidents atteints par une tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	% de sortants en emploi
% résidents avec accompagnants	% de résidents avec un handicap reconnu par la MPDH	% de résidents atteints par une affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	% de sortants avec hébergement durable

Légende	Taux < M-10	M -10 < Taux < M+10	Taux > M+10
	Taux bas	Taux moyen	Taux élevé
M : pourcentage moyen national Taux : pourcentage calculé pour la région considérée			

¹ Les ACT Hors les murs ne font pas partie de ce bilan (et sont traités dans le Bilan national ACT Hors les murs)

² Hors addictions, alcool et handicaps

³ Avec usage à risque ou nocif de substances psychoactives (hors alcool et tabac)

⁴ Avec usage à risque ou nocif d'alcool

Table des matières

1/ Amplitude de l'enquête et description des ACT	3
2/ Equipe salariale	4
3/ Les candidatures.....	5
4/ Profil social des résidents.....	8
5/ Situations d'hébergement des résidents entrée-sortie et décès	11
6/ Pathologies des résidents.....	13

(En raison du faible nombre de résidents sortants, il est très difficile de comparer les données à l'entrée et à la sortie.)

1/ Amplitude de l'enquête et description des ACT

Représentativité de l'enquête : 100% des places ACT.

14 structures sur 14 (100%) ont retourné l'enquête :

- 22 - Côtes d'Armor : ADAPEI-NOUVELLES Côtes d'Armor (4 sites : Dinan, Lamballe, Lanion, St Brieuc)
- 29 - Finistère : AMITIÉS D'ARMOR (Brest), COALLIA (Brest), FONDATION MASSÉ TRÉVIDY (Quimper)
- 35 - Ille-et-Vilaine : ADAPEI 35 (2 sites : Rennes, St Malo), RÉSEAU LOUIS GUILLOUX (Rennes)
- 56 - Morbihan : AMISEP (Pontivy) et (Vannes, Auray, Ploërmel), DOUAR NEVEZ (Lorient), LA SAUVEGARDE 56 (Lorient).

Nombre de structures	14
Nombre de places autorisées / installées	129 / 121 (+15% par rapport à 2022)
Nombre moyen de places par structure	9,2
Nombre de candidatures	520 (+12% par rapport à 2022)
Nombre de résidents présents dans l'année	166 (+32% par rapport à 2022)
Nombre d'admissions	73 (44% des résidents ont été admis dans l'année)
Nombre de sorties	58

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	96%
% de places en semi-collectif	4%
% de places en collectif	6%

Tableau 2 : Répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	50%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivis après leur sortie	53%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	59%
3 à 6 mois	13%
6 mois à 1 an	28%

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

2/ Equipe salariale

Moyenne des ETP/place	0,414
-----------------------	-------

Tableau 5 : Équivalent temps plein (ETP)

Turn-over du personnel : 11%

Direction	10%
Services administratifs et techniques	19%
Equipe de soins	36%
Equipe socio-éducative	35%
Animation et autre	-

Tableau 6 : Équipe salariale - répartition moyenne des ETP

Pourcentage de structures ayant un médecin coordinateur dans l'équipe	93%
Pourcentage de structures ayant un infirmier dans l'équipe	100%
Pourcentage de structures ayant un psychologue dans l'équipe	79%
Pourcentage de structures ayant un assistant de service social dans l'équipe	43%
Pourcentage de structures ayant un éducateur spécialisé dans l'équipe	64%
Pourcentage de structures ayant un conseiller en économie sociale et familiale dans l'équipe	21%

Tableau 7 : Équipe salariale⁵

⁵ Personnel employé par l'ACT, en vacation ou mis à disposition par une autre structure

3/ Les candidatures

Candidatures reçues	520
Nombre moyen de candidatures par structure	37,1
Admissions	73
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	14,0% (1 admission pour 7,1 candidatures)
Candidatures refusées	447
% de candidatures refusées	86,0%

Tableau 8 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Absence de places disponibles	12%
-------------------------------	-----

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge hospitalière	2%
Manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	12%
En raison de conduites addictives	5%
En raison de comorbidités psychiatriques	2%
Hors critères médicaux	24%
Possède déjà un logement autonome	2%
Une coordination médicale est déjà en place	3%
Uniquement un besoin urgent d'un logement	4%
Total	54%

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	6%
Dossier incomplet	6%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite...	12%
Total	24%

Tableau 11 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car les conditions d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Ne parle pas suffisamment le français	-
Sans perspective de sortie du dispositif	1%
Originaire d'une autre région ou d'un autre département ⁶	3%
Hors critères sociaux	1%
Autre : hors critère établissement	2%
Autre : sans ressources ou en situation irrégulière ⁷	0,2%
Autre : hors critère d'âge ⁸	0,2%
Autre : décès	2%
Autre / Non renseigné	-
Total	9%

Tableau 12 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' » autres motifs de refus »

⁶ Pour rappel, le dispositif est national

⁷ Pour rappel, l'accueil en ACT est inconditionnel

⁸ Pour rappel, il n'y a pas de critère d'âge pour entrer en ACT : personnes majeures ou mineures (alors accompagnées d'au moins un des titulaires de l'autorité parentale)

Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	28%
Etablissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	5%
Etablissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	2%
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	2%
Lit halte soins santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	17%
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	3%
ACT d'un autre gestionnaire	1%
Etablissement social d'hébergement du dispositif accueil, hébergement, insertion (AHI)	6%
Etablissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	6%
Services sociaux municipaux/départementaux	3%
Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ou unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP)	1%
Association d'aide aux malades	-
Autre établissement au service de l'association ou du service	14%
Initiative de la personne ou des proches	1%
Initiative du médecin traitant	-
Professionnels du 1er recours	-
Equipe mobile santé précarité et maraude	5%
115/ Veille sociale/ Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)	5%
Services spécialisés : prostitution ...	-
Autres	1%

Tableau 13 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

4/ Profil social des résidents

	Résidents présents	Candidatures	Candidatures avec accompagnants
Hommes	64%	66%	37%
Femmes	32%	27%	35%
Transgenres/intersexes	-	-	-
Mineurs	4%	7%	28%

Tableau 14 : Répartition Hommes /Femmes / Mineurs / Transgenres / Intersexes en ACT

< 18 ans	4%	
18-45 ans	39%	
46-60 ans	38%	> 45 ans : 57%
> 60 ans	19%	

Tableau 15 : Age des résidents

Célibataire	90%
En couple	10%

Tableau 16 : Répartition des situations familiales des résidents

% de candidatures avec accompagnants	23%
Nombre total d'accompagnants	43
% d'accompagnants mineurs	33%
% de résidents avec un ou des accompagnants	18%

Tableau 17 : Accompagnants accueillis en ACT

% de résidents sous-main de justice	5%
-------------------------------------	----

Tableau 18 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	71%
Suspension de peine pour raison médicale	-
Sortie de prison (libération)	29%

Tableau 19 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Bénéficient d'une protection maladie de base	97%	98%
Ne bénéficient pas d'une protection maladie de base	3%	2%

Tableau 20 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Bénéficient d'une protection complémentaire	84%	86%
Ne bénéficient pas d'une protection complémentaire	16%	14%

Tableau 21 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Bénéficient de la reconnaissance ALD	75%	76%

Tableau 22 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
En emploi (temps plein ou partiel) ⁹	5%	17%
Scolarisé ou en formation	2%	2%
Demandeur d'emploi	8%	9%
Retraite ou préretraite	7%	12%
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH	22%	28%
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation	56%	33%

Tableau 23 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

⁹ Y compris les résidents en arrêt maladie

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	18%	37%
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	50%	52%
Autre : ressources financières provenant d'un tiers	-	-
Autre : formation rémunérée	-	-
Sans revenus	32%	11%

Tableau 24 : Revenus des résidents présents en ACT

5/ Situations d'hébergement des résidents entrée-sortie et décès

Hébergement durable	12%	Originaire du département	85%
Hébergement provisoire	56%	Originaire d'un autre département de la région	10%
Sans hébergement	32%	Originaire d'une autre région	2%
		Sans domiciliation	3%

Tableau 25 : Situations d'hébergement des résidents présents avant leur entrée en ACT

Solutions d'hébergement durables (69%)	Logement autonome avec bail direct	51%
	Logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	6%
	Retour à domicile (propriétaire)	-
	Hébergement pérenne chez des proches	2%
	Etablissement médico-social pour personnes en situation de handicap	2%
	Etablissement médico-social pour personnes âgées	6%
	Centre de formation	2%
	Famille d'accueil	-
Solutions d'hébergement provisoires	Etablissement social du dispositif AHI (CHRS, CHU)	2%
	Etablissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	-
	LAM	-
	LHSS	-
	Autre ACT	2%
	Etablissement médico-social spécialisé en addictologie	-
	Etablissement de santé (hôpital, SSR...)	-
	Hôpital psychiatrique	2%
	Famille d'accueil thérapeutique	-
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, ...)	10%
Autres	Emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	-
	Retour dans leur pays d'origine (volontairement ou non) ou départ à l'étranger	-
	Sans solution	4%
	Non renseigné	10%

Tableau 26 : Situations d'hébergement des résidents sortis du dispositif ACT (hors décès)

6% des sortants (hors décès) sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs.

Rupture de contrat à l'initiative du résident	10%
Exclusion	18%

Tableau 27 : Proportion de résidents avec une rupture d'accompagnement

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	5%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	15%

Tableau 28 : Proportion de décès en ACT

< 6 mois	17%
6-12 mois	28%
12-18 mois	10%
18-24 mois	17%
> 2 ans	28%

Tableau 29 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

Durée ¹⁰ moyenne d'hébergement pour les résidents sortis dans l'année	17,1 mois
Taux d'occupation	92%

Tableau 30 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

¹⁰ Si la durée d'hébergement est temporaire en ACT, il n'y a pas de durée limite indiquée dans le décret

6/ Pathologies des résidents

	Candidats	Résidents présents
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	23%	20%
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	9%	14%
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	5%	9%
Addictions	9%	7%
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	2%	7%
Cirrhoses	8%	5%
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	7%	5%
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	5%	5%
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	3%	5%
Sclérose en plaques	2%	5%
Accident vasculaire cérébral invalidant	2%	3%
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	4%	2%
Handicap	4%	1%
Hépatite B ou C	2%	1%
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	2%	1%
Tuberculose active, lèpre	2%	-
Autres	13%	11%

Tableau 31 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

% de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités	50%
% de résidents présents ayant une ou plusieurs comorbidités	56%

Tableau 32 : Proportion des comorbidités (hors addiction et handicap)

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	20%	4%	24%
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	2%	17%	19% ¹¹
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	14%	5%	19%
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	5%	8%	13%
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	5%	7%	12%
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	9%	2%	11%
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	7%	1%	8%

Tableau 33 : Prévalence des pathologies en ACT

Nombre de résidents avec un handicap reconnu par la MDPH	50%
--	-----

Tableau 34 : Prévalence des situations de handicap en ACT

¹¹ 24% en tenant compte de toutes les problématiques psychiques.

% de candidats présentant une conduite addictive (hors tabac, jeux...)	34%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif d'alcool	25%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif de tabac	36%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif de substances psychoactives	14%
% de résidents ayant un traitement de substitution aux opiacés	6%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif de médicaments	4%
% de résidents ayant une addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	5%

Tableau 35 : Prévalence des addictions en ACT¹²

% de résidents nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires) par :	
Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	1%
Infirmiers à domicile, SSIAD, infirmiers libéraux, ...	54%
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés, ...)	19%
Pharmacien, pharmacien à domicile	59%
Kinésithérapeute	27%
Diététicien	3%
Ophtalmologue, opticien	22%
Pédicure, podologue	10%
Dentiste, orthodontiste	24%
Ergothérapeute	4%
Psychologue	25%
Médecin traitant	67%
Médecin généraliste (non médecin traitant)	5%
Psychiatre	13%
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	27%
Autres médecins spécialistes (soins)	48%
CAARUD, service addictologie...	22%

Tableau 36 : Interventions extérieures de professionnels du soin

¹² Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions

% de résidents nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires) par :	
Conseiller en insertion professionnelle	9%
Accès à la formation/alphabétisation	14%
Juriste, avocat	14%
Service pénitentiaire d'insertion et probation	5%
Tutelle, curatelle	14%

Tableau 37 : Interventions extérieures de professionnels hors soins